



Enfant reconnu et non mariée, mes droits et obligations

Par **caroline25**, le **22/10/2009** à **14:43**

Bonjour, je vais vous expliquer brièvement ma situation pour que votre réponse (si vous avez la gentillesse de le faire) soit la plus en adéquation. J'ai un bébé de quelques mois dont le père a reconnu l'enfant. Je vis chez mes parents gracieusement (et ils l'hébergent aussi bien qu'il soit déclaré chez ses parents). Il ne m'a jamais aidé pour élever l'enfant me disant que je devais me débrouiller seule etc...il ne fait d'ailleurs pas la différence entre de l'aspirine et du sérum, ne connaît pas le nom du pédiatre etc...Depuis la naissance de ma fille, il ne nous aide pas..ou très peu, disant qu'il n'est pas chez lui (et reste devant internet!)... donc n'achetait rien à la petite. J'ai fini par lui demander de m'aider..Quand nous achetons la nourriture, il me rembourse par chèque. Et quand je lui ai demandé de m'aider pour payer le chauffage et l'eau..il m'a payé par chèque (je trouve normal de participer aux frais).Vous l'avez compris il me paye tout par chèque alors qu'avant il me donnait la somme en espèces. Maintenant il me parle de pension, comme quoi il veut prouver qu'il doit m'en donner une (via ces chèques(nourriture, eau!) en me disant que je sais mieux acheter que lui pour la petite! Comment faire pour pas me faire "coincer"..vu qu'il est dans une bonne position juridiquement. j'ai peur pour ma petite qu'il ne saurait pas gérer dans tous les cas. Elle était une fois malade, il a fallu que j'aille seule à l'hôpital car pour lui c'était pas grave etc..mais je n'ai pas de preuve. Je souhaite qu'il paye ses couches comme je le fais et non pas qu'il se couvre via des chèques pour les déduire en plus de ses impôts (un comble déduire son eau en faisant croire que c'est la pension pour la petite!) Malheureusement je n'ai pas une facture exacte par rapport au montant vu que je divise les sommes avec mes parents.les montants varient donc. Comment être dans une situation claire sans que cela me "retombe dessus"...?lui donner un loyer serait rendre locatif le bien de mes parents donc non.rntout ce que je souhaite c'est qu'il paye une partie des courses. ses versements sont considérés comme "pension" hors jugement. peut-il déduire cette somme de ses impôts (et donc à moi à rendre

une partie à ceux ci). Que me conseillez vous pour etre la mieux protégée dans cette histoire et protéger ma fille..car le pere est en train de jouer au profiteur et de me retourner le "couteau" dessus.merci pour votre aide. j'ai peur de faire une bêtise contre mon droit